

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Frédérique MASSAT, Martin MALVY, Josée SOUQUE.

Collège départemental : Henri NAYROU, André ROUCH, Pierre AURIAC-MEILLEUR, Alain DURAN, Augustin BONREPAUX.

Collège communal : André VIDAL, André PUJOL, Michel LEBON, Gilberte FERRAGE, Sylvie PREVOST-GROSCHULSKI, Antoine GARCIA, Henri ANDRIEU, Béatrice CROS, Annie ALZIEU, René LESTEL, André ZONCH, Pierre FORTIER, Philippe BURGUIERES, Alain GALY, Monique CHARLES, Robert ZONCH, Jacques DUPUY, Serge DUFFOUR, Violaine RICHL, Jean ALARD, Edouard BAREILLE, Julien SOUQUET, Jean Claude DEGA, François MOREAU, Monique BOUTONNIER, Roger LAFFORGUE, Pierre VILLE, Yvette DEBRUILLE, Jean BOUSSION, Jean Louis EYCHENNE, Claude TERON, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Joseph GARCIA, Jean Claude BLONDEL, Raymond BERDOU, Manuel BENEDET, Ginette DEGEILH, Roger SICRE, Yvon PIQUEMAL, Raymond COUMES, Yvan GROS, Alain LEVI, Philippe ESCAICH, Robert BEGOUEN, Ginette BUSCA, Yves MURILLO, Georges CECCONI, Sylvie RAMON, Jacques BERTRAND, Vincent ROZES, Anne Marie VIOLE, Serge LANTA PERELLO, Mireille SIMON EYCHENIE, Pierre SOULA, Jean ROUAIX, Claude CRESPO, Gérard CAMBUS, Bernard GONDRAN, Robert SABLAYROLLES, Alain ESTAQUE, François RIBAT, Alain CAUJOLLE, Richard DANIS, Pierre FAUROUX, Jean LAFFONT, Anicet COUMES, Francis JOFFRES, Robert MOUREAU, Georges MARROT, Sébastien ROBERT, Roger BUSCA, Adrien PEYTOU, Roger GASTON, Serge ARAGON, Roland MOLE.

Collège des Etablissements Publics : Maurice JAMMY, Philippe LETURCO, Jean Claude GAYCHET, Didier LEMASSON, Joseph CALVI, André PECHIN, Christian CARRERE, Rolande SASSANO.

Excusés ou absents :

Collège régional : Marc CARBALLIDO, Paul Louis MAURAT, Emile FRANCO.

Collège départemental : Bernard PIQUEMAL.

Collège communal : Denis PUECH, Christian GABET, Raymond JUNCA, Fernand DE MACEDO, Robert SOUBIE, Roger PALOS, Patrice RIEU, Alain TALARMIN, Gilbert BIRBES, Daniel ARTAUD, Robert BAURES, Patrick MORVAN, Arlette NOUGAROL, Michel CAUJOLLE, Jean Marc BAZY, Jean PAULIN, Claude AYNIE, Robert FABRA, Didier NAUDIN, Alex MIROUSE, Georges MAURY, Antoine VILLENEUVE, Pierre EYCHENNE, François ROUSSEL, Jean PERREU, Simon BAVARD, Maurice CARBONNE, Jean Jacques MARFAING, Alain BOURGEON, Bernard SOUM, Joseph COUTENCEAU, Marcel ROUZAUD, Alain BARI, Philippe RIEU, Olivier WILHELM, Léon LOUBET, Régis ESPES, Jean Louis BOULET, Alain MONTARIOL, Denis BELARD, Jean Claude DUCROS, Emile DOUMENC, Georges ROUZAUD, Georges AMARDEILH, Jean Paul CLAUSTRE, Yves BARRIERE, Louis CAMEL, Roger RAVAILLE, Gabriel SOULA, Frédéric CASTERAS, Sophia GREGORIOU, Yvon LASSALE, Alain VAYSSETTES, Bernard FRAISSE, Martine RAUFAST, Roger PORTET, Gérald ROVIRA, Marcel FERRUCI, Yves CARMOUZE, Jean ROQUES, Simone ROUX, Jean Claude BAREILLE, Jean François TEYCHENNE, Patrick CHAMOLEY, Madeleine SOUQUET, Eric VERGE, Philippe CAUSSE.

Collège des Etablissements Publics : Josiane GOUZE-FAURE, Guy FREBY.

Le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 26 janvier 2007 à 18h à la salle des fêtes de Montjoie en Couserans.

Richard DANIS, Vice Président du Syndicat Mixte du PNR, est désigné secrétaire de séance.

En introduction à la réunion, Madame Ginette BUSCA, Maire de Montjoie en Couserans, accueille les participants.

La Présidente développe les divers points portés à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion, le 24 novembre à Gajan, est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Lors de sa séance du 9 décembre 2005 au Mas d'Azil, le Comité Syndical a décidé de constituer un Conseil Scientifique. Cette instance s'est réunie à trois reprises en 2006 et a engagé des travaux dans différents domaines.

Alain Mangin, Chargé de mission au CNRS, et ancien directeur du laboratoire de Moulis, présente le Conseil Scientifique.

Il précise que le Conseil Scientifique est une instance consultative. Il étudie et donne des avis motivés d'experts sur les questions intéressant le PNR. Il est également force de propositions en matière d'actions expérimentales ou de recherches appliquées à réaliser sur le territoire du PNR. Il est constitué d'une trentaine de personnes reconnues par leurs pairs et ayant déjà publié : ce sont des experts, universitaires et chercheurs dans différents domaines d'activité : faune, flore, habitats, milieux souterrains, forêt, pastoralisme, eau, géologie, économie, histoire, préhistoire, sociologie...

En pratique, le Conseil scientifique épaula le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR dans l'élaboration de la Charte. Il collabore également à plusieurs programmes, qui ont fait l'objet en 2006 de conventions entre les laboratoires concernés et le Syndicat mixte :

- le laboratoire LMTG (Laboratoire des Mécanismes et Transferts en Géologie, à Toulouse) travaille en collaboration avec le laboratoire de Moulis sur l'évolution des réserves en eau du territoire sur ces 50 dernières années, et les éventuelles corrélations avec les données climatiques. Une restitution du travail est prévue en juin 2007.
- le laboratoire GEODE (spécialisé en GEOgraphie De l'Environnement) de l'Université de Toulouse-Mirail actualise et affine l'Observatoire photographique des paysages mis en place dans les années 90. Ce travail constituera un outil d'évaluation de l'évolution des paysages, d'animation et de valorisation.

Enfin Alain Mangin informe l'assemblée que le Conseil scientifique organisera ses premières journées scientifiques les 21 et 22 septembre prochains. Ces journées seront ouvertes à tous (élus, habitants du territoire, scientifiques, acteurs locaux...) et se dérouleront en deux temps : un colloque en salle le vendredi 21 septembre, organisé autour d'une dizaine d'interventions (les intervenants seront des membres du Conseil scientifique) et des ateliers terrains (4 à 5 ateliers) le samedi 22 septembre sur divers thèmes et différents lieux du territoire.

Au terme de la présentation, et suite à une interrogation dans l'assemblée sur le sujet de la toponymie, Alain Mangin précise qu'il n'existe pas actuellement de spécialiste de la toponymie au sein du Conseil Scientifique, mais qu'il n'en demeure pas moins qu'il considère le sujet comme très important pour le PNR. Il ajoute que le Conseil Scientifique du PNR des Grands Causses intègre un spécialiste et que le Conseil Scientifique du projet des Pyrénées Ariégeoises pourrait faire de même.

TRAVAUX DE LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT)

Lors de sa séance à Seix le 10 juillet 2006, le Comité Syndical a décidé de s'adjoindre les services d'experts pour aider à établir la dimension transfrontalière du PNR.

Emanation de la DIACT (ex DATAR) et de la Caisse des Dépôts et Consignations, la MOT œuvre ainsi depuis les derniers mois auprès du Syndicat Mixte afin de l'épauler dans la recherche, la définition des partenaires, projets et modalités de collaboration possibles.

Menée en amont de la création du PNR, dès l'élaboration de sa Charte, elle permettra de lui donner une dimension transfrontalière dès son origine et ainsi de profiter de toutes les synergies possibles.

Une présentation des travaux de la MOT et de leurs perspectives est effectuée en séance par les représentants de la MOT.

La démarche s'appuie d'une part sur une approche géographique, socio-économique et démographique basée sur une cartographie associant le périmètre d'étude du PNR et les territoires transfrontaliers andorrans et espagnols d'autre part, sur l'enquête auprès des acteurs des trois contrées directement concernées par le PNR et par les coopérations transfrontalières. Elle vise à faire émerger des sujets et des pistes de collaboration, tracées devant l'assemblée : elles portent sur le patrimoine culturel, le tourisme de nature, la réalisation d'études conjointes, la mise en commun des connaissances, les produits locaux et les races autochtones, les refuges gardés et non gardés ainsi que la faune et la flore. Ces pistes doivent être précisées et priorisées : ce travail doit faire l'objet de la prochaine partie de la mission confiée à la MOT et aura lieu lors des prochains mois.

Le débat étant ouvert, plusieurs interventions dans l'assemblée témoignent de l'intérêt ressenti pour les dynamiques transfrontalières et de la volonté d'une coopération renforcée. En particulier, Didier LEMASSON signale l'émergence d'une association de commerçants sur les deux versants du Pallars et de l'Ariège.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

André ROUCH, Vice Président délégué, présente les orientations budgétaires 2007.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- CHARGES STRUCTURELLES

Elles couvriront le fonctionnement et l'activité de la structure (charges de gestion courante, charges de personnel, etc.), et viseront essentiellement à l'animation des travaux et réflexions d'élaboration de la Charte du Parc. L'évaluation précise des dépenses sera grandement éclairée par l'expérience des engagements et réalisations effectuées lors de l'exercice 2006.

- PROGRAMME D' ACTIONS

Des réalisations viendront illustrer et matérialiser l'action possible du Parc. Elles pourront donner lieu à des financements spécifiques, à négocier avec nos différents partenaires.

Recettes

- COTISATIONS STATUTAIRES

Il est proposé de maintenir les cotisations des membres au niveau de celles de l'exercice 2006 – soit 185 000 euros pour le Conseil Régional, 74 000 euros pour le Conseil Général et les Communes et 37 500 euros à répartir équitablement entre les 5 Etablissements Publics : il n'y aura donc pas d'évolution d'un exercice à l'autre.

- AUTRES RECETTES

Les partenaires seront sollicités pour alimenter le budget du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc, en particulier le programme d'actions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement sera destinée à poursuivre l'équipement du Syndicat Mixte en matériels (informatique, mobilier, logiciels ...) et à permettre l'acquisition de données (données informatiques, photographies). Des financements pourront être sollicités auprès des partenaires.

La Présidente donne la parole à la salle, afin d'échanger sur les orientations budgétaires. Un membre de l'assemblée s'interroge sur le lien entre les cotisations communales et les charges financières des familles. Les orientations budgétaires n'appellent pas d'autres remarques, et la Présidente précise que le budget établi sur ces bases sera présenté lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical fin mars.

SENSIBILISATION ET INFORMATION SUR LES ECONOMIES D'ENERGIES : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ASSOCIATION PHEBUS

La Présidente précise que l'association PHEBUS, conventionnée notamment avec l'ADEME, est porteuse dans le département du dispositif d'EIE (Espace Info Energie), destiné à favoriser l'information et le conseil auprès du public, les particuliers notamment, sur la question des énergies, des énergies renouvelables et des économies d'énergies.

Elle propose de passer un protocole d'accord avec Phébus, pour la réalisation d'une série d'animations - conférences consacrées à ces sujets et d'établir un programme décliné dans l'ensemble des vallées et cantons du périmètre d'étude du PNR.

Le Comité Syndical agréé l'opération et autorise la Présidente à signer le protocole d'accord avec Phébus.

ELABORATION DE LA CHARTE-AGENDA 21 - PLAN DE REFERENCE DU PARC : POINT D'ETAPE ET PERSPECTIVE

Les textes régissant les PNR précisent :

« La Charte comprend (...) :

b) Un Plan constitué d'un document géographique qui délimite, en fonction du patrimoine, les différentes zones où s'appliquent les orientations et mesures définies dans le rapport (de Charte, NDLR) ; le Plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante ».

Le Plan doit être « un document cartographique synthétique, de caractère prospectif, qui reflète la stratégie et les objectifs de la Charte à l'échéance de 10 ans (12 désormais, NDLR) à partir des données issues des inventaires patrimoniaux et de l'analyse socio économique. Il traduit les animations et les mesures définies ci-dessus. Le zonage est établi sur l'ensemble du territoire et identifie, en particulier, les zones à protéger en priorité. Le Plan est présenté sur fond topographique à l'échelle de précision minimum de 1/100 000 ».

Il s'agit donc d'un document décisif, partie intégrante de la Charte. Dans sa précédente réunion de Montoulieu, le Comité Syndical a décidé d'engager la réalisation du Plan. Sophie SEJALON, Chargée de mission en présente le contenu. Ainsi que prévu à Montoulieu, le Plan qui est soumis à l'appréciation du Comité Syndical s'appuie sur la prise en compte des différents « étages » du territoire, structurant le territoire du Sud au Nord : « haute montagne », « zones intermédiaires », versants et fonds de vallées... A ces étages, structurant le Plan, s'ajoutent et se superposent d'autres types d'espaces, définis et délimités au regard des objectifs et mesures de la Charte et des volontés des acteurs : vision « dynamique » et « politique ».

A l'appui de la présentation, une carte du Plan ainsi qu'une notice - qui en constitue la légende - sont remises à chacun des participants. La Présidente signale qu'elle invite chacun des délégués à faire part de ses remarques dans le mois qui suit, à savoir avant le 26 février, de sorte que les avis et observations puissent être intégrés dans un nouveau document qui sera soumis à l'agrément du Comité Syndical lors de sa séance de mars.

La Présidente complète en disant que les délégués non présents recevront les documents par courrier dans les jours qui suivent la réunion du 26.

A son terme, la présentation du Plan fait l'objet d'applaudissements nourris de l'assemblée.

INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR

A la suite du changement de Receveur à la Trésorerie de La Bastide de Sérou, et en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, le Vice Président délégué précise qu'il appartient au Comité Syndical de prendre une nouvelle délibération afin de pouvoir nous acquitter de l'indemnité de conseil qui lui est allouée. Le Comité Syndical y procède.

Toutes les décisions prises lors de la réunion l'ont été à l'unanimité

RETRAIT DE L'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE MEDECINE PREVENTIVE PROFESSIONNELLE

La Présidente rappelle que le Comité Syndical a, lors de sa séance précédente, décidé d'adhérer au SMMPP. Or la Préfecture a récemment fait savoir qu'il n'était pas possible à un Syndicat Mixte tel que celui de préfiguration du PNR, d'adhérer à un autre Syndicat Mixte. La Présidente propose le retrait de la délibération, entériné par le Comité Syndical.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin de régulariser une écriture comptable au sein du budget 2006, le Vice Président délégué propose de réaffecter le montant suivant : 2500 euros débités au compte 023, et 2500 euros crédités au compte 021.

Le Comité Syndical agrée la régularisation.

POINTS DIVERS

L'examen des points portés à l'ordre du jour étant terminé, la Présidente précise qu'elle prévoit de programmer une nouvelle réunion avant la fin mars, certainement le 23 mars après midi, qui aura un ordre du jour particulièrement dense. Elle annonce :

- la présentation du compte rendu d'activité 2005-2006,
- le compte administratif 2006 et le budget prévisionnel 2007,
- l'agrément de l'avant-projet de Charte, en vue d'enclencher la « consultation intermédiaire » prévue par les textes régissant les PNR,
- des décisions relatives à des programmes d'actions divers.

La réunion démarrera donc dans la première moitié de l'après-midi.

Richard DANIS, Vice Président, relate la création effective, le 12 janvier à Cadarcet, de l'association des Amis du Parc autour de son Président Michel SEBASTIEN.

Michel SEBASTIEN intervient à son tour pour remercier les membres de l'association de la confiance qu'ils ont ainsi placée en lui.

Au terme de la réunion, Monsieur le Sous Préfet de St Girons intervient pour conclure. Il souligne l'ambition palpable du projet de PNR, et le caractère très encourageant de la participation des délégués, puis salue le travail des techniciens.

La réunion se termine autour du verre de l'amitié offert par la commune de Montjoie en Couserans.

Le Secrétaire de Séance
Richard DANIS

La Présidente
Frédérique MASSAT